



# De l'autre côté de l'UE- Nouvelles Agro-agri de Bulgarie

*Agriculture et agroalimentaire*

*Cette huitième lettre agro vous propose un retour sur les principales informations agri-agro pour la Bulgarie. Elle a pour objectif de faire le suivi des évolutions du secteur aussi bien dans le domaine de la politique agricole, des politiques alimentaires et sanitaires que des informations sectorielles et principaux investissements.*

*N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions !*

## Table des matières

<b>De l'autre côté de l'UE-</b> .....	1
<b>Synthèse Covid</b> .....	2
<b>Politique agricole nationale roumaine et PAC</b> .....	2
Décret pour assurer une présence minimale de produits bulgares dans les supermarchés .....	2
Ensemble des mesures prises dans les secteurs agricoles et agroalimentaires prises en raison de la crise du Covid-19 .....	3
Mars 2020 – Fixation du montant des paiements redistributifs pour 2019 .....	4
Mars 2020 – La désignation de dix nouvelles aires protégées mise au débat public .....	4
Avril 2020 – Echanges avec les Emirats Arabes Unis dans le cadre du Covid.....	5
Avril 2020 – L'Agence forestière a réalisé de nombreux contrôles pour l'abattage illégal.....	5
Avril 2020 – Rapport du Fonds National d'Agriculture approuvé en conseil des ministres.....	5
Avril 2020 – L'Agence Forestière annonce l'ouverture de la saison du risque de feux de forêts.....	5
Avril 2020 – Début de la saison de protection contre la grêle .....	5
Avril 2020 – La Cour Administrative Suprême annonce que tous les changements dans le plan de gestion du Parc National de Pirin doivent être soumis à une analyse d'impact environnemental .....	5
Avril 2020 – La Commission européenne exempte temporairement la Bulgarie de certaines règles sur le transport de marchandises en période de crise .....	5
Avril 2020 – Soutiens à l'investissement pour les infrastructures d'irrigation .....	6
Mai 2020 – Destruction de l'unique colonie de nidification du Grand Cormoran.....	6
Mai 2020 – Le président de la chambre du vin annonce que le secteur est menacé par les mesures post-état d'urgence .....	6
Mai 2020 – Le fret sur le Danube peu affecté par la crise.....	6
Mai 2020 – Procédures d'infraction lancées par la Commission européenne à l'encontre de la Bulgarie .....	6
<b>Politiques alimentaires et sanitaires</b> .....	6



Avril 2020 – Plus de 420 000 écoliers et étudiants ont reçu des fruits et produits laitiers malgré la fermeture des écoles .....	6
Mai 2020 – Révision du plan de lutte contre la PPA.....	7
Mai 2020 – Baisse de la TVA dans les restaurants .....	7
Mai 2020 – Loi sur les chaînes agroalimentaires .....	7
<b>Actualités filières et investissements .....</b>	<b>7</b>
Mars 2020 – Les périodes de gel suivant des températures élevées détruisent les cultures d’abricots dans le Nord-est du pays.....	7
Avril 2020 – Evolution des consommations des ménages .....	7
Mai 2020 – L’indice de prix producteur en agriculture a augmenté de 6% au premier trimestre par rapport à 2019 .....	7
Mai 2020 – 46% des entreprises françaises en Bulgarie ont subi des pertes directes de la crise .....	8

## Synthèse Covid

Au 25 mai, 2 427 cas et 130 décès avaient été recensés par les autorités bulgares. Pour une population de 7 M d’habitants, le taux de mortalité est de 0,02‰ (0,43‰ en France). Le pays a introduit l’état d’urgence le 13 mars. Celui-ci s’est achevé le 13 mai, puis a été remplacé par un état d’urgence épidémique. Le pays se déconfiner donc depuis le 13 mai et la plupart des lieux publics ont déjà rouvert.

Diverses mesures financières ont été annoncées pour aider différents secteurs face à la crise : soutien à la production de légumes, rachat de cerises par les transformateurs, soutien à la pêche et l’aquaculture, soutien à la production de raisin, soutien à l’achat de produits cultivés sous serre et mise en place d’une aide de minimis pour les abattoirs spécialisés dans la production ovine.

Par ailleurs, la Bulgarie a adopté un décret contraignant les chaînes de supermarchés à réserver un espace aux productions nationales, et plus particulièrement à proposer 90% de produits laitiers bulgares. Ce décret a fait réagir les chaînes de supermarchés. Il s’oppose cependant à certains principes du fonctionnement de l’UE. La Commission a notifié la Bulgarie à ce propos, la situation devrait donc évoluer.

## Politique agricole nationale roumaine et PAC

### Décret pour assurer une présence minimale de produits bulgares dans les supermarchés

En raison de la crise, le gouvernement a souhaité soutenir l’économie bulgare et donner accès aux supermarchés aux petits producteurs.

Le 14 avril, le Conseil des Ministres a donc adopté un décret **contraignant les chaînes de supermarchés présentes dans plus de trois régions administratives à réserver un espace à la production nationale** pour le lait et les produits laitiers issus de la transformation du lait cru, le poisson et ses dérivés, les œufs, les denrées d’origine animale, le miel et les fruits et légumes de saison. Il devait être explicitement indiqué que les produits proviennent de la région. Ces produits alimentaires devaient



être achetés directement chez un producteur situé à moins de 200 km du lieu de vente et payés dans les 14 jours suivant leur livraison. Ce décret prévoit de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2020.

Plus particulièrement, concernant le lait et produits dérivés de lait crus, un pourcentage minimal a été établi à **90% de la gamme proposées dans le point de vente qui doivent être issus de Bulgarie**. L'ordonnance prévoyait d'être amendée pour autoriser les produits à base de lait d'être produit avec 80% de lait brut bulgare et 20% de poudre de lait, afin que le quota de 90% de produits bulgares dans les supermarchés soit réalisable. Sans cet amendement, les associations de producteurs craignaient que le ratio 80/20 soit inversé. La ministre de l'Agriculture, Dessislava Taneva, a finalement affirmé que les produits devraient utiliser 100% de lait bulgare.

Les producteurs et petits commerçants ont répondu favorablement au décret, contrairement aux grandes surfaces. Dans une déclaration conjointe en date du 15 avril, les principales chaînes de distribution bulgares ont indiqué que ces nouvelles dispositions n'amélioreront pas la demande en produits bulgares. Selon eux, le décret porte atteinte à la libre concurrence des commerçants, et mettra ceux qui sont concernés par la mesure dans une situation inéquitable.

En mai, la Commission européenne a notifié par un courrier de mise en demeure à la Bulgarie que ce décret porte des obligations qui restreignent la libre circulation des marchandises entérinée à l'article 34 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne. Elles vont également à l'encontre de l'article 49 en restreignant la liberté des commerçants sur leur choix de produits et dans l'adaptation de leur chaîne d'approvisionnement. La Commission a souligné que dans les circonstances particulières liées à l'épidémie de coronavirus, il était impératif de préserver la liberté de circulation des marchandises. La Bulgarie a un mois pour répondre à cette notification. Sans une réponse satisfaisante, la Commission pourra envoyer une opinion raisonnée.

Dessislava Taneva a répondu qu'il n'y avait pas de discrimination ou de quotas. Elle a insisté sur le fait qu'il existe un besoin de fournir un accès aux petits producteurs, et ajouté qu'il n'y avait rien d'extraordinaire dans l'avertissement de la CE. (Source : Bulgarian Daily News)

### **Ensemble des mesures prises dans les secteurs agricoles et agroalimentaires prises en raison de la crise du Covid-19**

Dès le début de la crise, la Bulgarie s'est positionnée auprès de la Commission européenne pour permettre le soutien aux producteurs et transformateurs fragilisés par crise, à partir de la réorientation de fonds du Programme de Développement Rural 2014-2020 (PDR), du Programme de la Mer et de la Pêche (2014-2020) et du Programme de Soutien à la Viticulture (2019-2023). Le pays a également proposé d'utiliser une partie du budget de l'Organisation Commune des Marchés pour contrer la crise dans des secteurs en difficulté comme celui des fruits et légumes et de l'élevage. La Bulgarie soutenait alors que les mesures proposées par la Commission dans le Schéma d'Aide National Temporaire, qui augmente le plafond des soutiens publics à l'agriculture.

Par ailleurs, en avril, une fois adoptées les mesures de stockages de produits laitiers adoptés par la Commission la Bulgarie a obtenu **de stocker 889 tonnes entre 90 et 180 jours, soit 22% de plus que le quota de 2016**. Le montant du soutien inclut les coûts de stockage permanent de 15,57 €/t et 0,40 €/t/j dans le cadre des contrats. Les aides au stockage privé pour la viande concernent la viande bovine (de plus de 8 mois) et la viande ovine/caprine pour une période de 90 à 180 jours. Il faut stocker au moins 15 tonnes pour être éligible. L'autorisation est temporaire pour une période de 6 mois à venir.

Les autres mesures financières mises en place concernent :

- La **production de légumes**, dont les acteurs avaient demandé une augmentation des subventions non pas basée sur les revenus mais sur la quantité produite, afin de prévenir une crise alimentaire. Un accord avait été trouvé pour des aides provenant du PDR. Une aide



supplémentaire de 25€/ha a également été annoncée pour 3 644 agriculteurs en zones désavantagées.

- La **filière cerises**, soutenue par une subvention au rachat de 30% de la quantité produite par des transformateurs et exportateurs, en raison de la baisse de la demande. Le montant total de la mesure est de **1 M LEV (511 287 €)**.
- La **pêche et l'aquaculture**, grâce à trois mesures de soutien pour un montant de **16 M€**. Les mesures concernées sont la 1.9 pour la suspension temporaire des activités de pêche, la 2.6 pour la suspension ou le ralentissement de la production en aquaculture et la 5.4 pour la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Le maximum attribuable par acteur est de 80 000 LEV (40 903€) pour l'ensemble des trois mesures. Entre le 25 mars et début mai, les bateaux de pêche avaient constaté une réduction de 37% de leur activité et la diminution était de 30% pour l'aquaculture.
- La **production de raisins**, soutenue à hauteur de 3 LEV/ha (1,79€/ha), pour un montant total de **1 M LEV (511 287€)**. De plus, le secteur vitivinicole prévoit une prolongation de douze mois des permis d'arrachage et de plantation expirant en 2020. Deux aides sont prévues : une pour la distillation et une pour le stockage.
- La **vente de légumes cultivées sous serre**, via un schéma de minimis de **5 M LEV (2,5 M€)**. L'aide est davantage destinée aux petits magasins locaux. Des versements forfaitaires seront alloués par point de vente : 600 LEV (307 €) pour les tomates, 400 LEV (204,5 €) pour les concombres, 800 LEV (409 €) pour les poivrons.
- La **viande de petits ruminants, avec une aide de minimis de 3,5 M LEV (1,8 M€)** à destination des abattoirs qui achètent des agneaux et chevreaux aux agriculteurs répertoriés dans le registre de l'Agence bulgare pour la sécurité alimentaire. En Bulgarie, il existe 64 abattoirs pour petits ruminants. Chacun d'entre eux pourra recevoir jusqu'à 200 000 € (pour trois années fiscales). L'aide s'adresse aussi bien aux PME qu'aux grandes entreprises.
- **L'aide à l'investissement**, grâce à la mise en place de trois sous-mesures. Ainsi, la sous-mesure 5.1 « Appui à l'investissement dans des mesures préventives visant à limiter les conséquences des catastrophes naturelles probables, des événements climatiques défavorables et des événements catastrophiques » sera financée à hauteur de **46 M LEV (22 M€)** afin de réduire le risque et limiter l'impact des maladies animales contagieuses. Avec les fonds, les éleveurs pourront acheter ou construire des installations pour les désinfections, des clôtures, assurer un stockage sécurisé des aliments et sous-produits animaux, et investir dans des infrastructures sanitaires. De plus, la sous-mesure 4.1 « Investissements dans les fermes » sera financée à hauteur de **30 M€** et la sous-mesure 5.2 « Investissements pour la restauration des terres agricoles et du potentiel de production touché par des catastrophes naturelles, des conditions environnementales défavorables et des événements catastrophiques probables » à hauteur de **8 M€**.

Par ailleurs, ce sont presque **140 M LEV (71,6 M€) d'aides supplémentaires** qui seront perçues par les agriculteurs selon les schémas de paiements directs. L'autorisation des transferts entre les deux piliers a notamment permis d'augmenter les paiements directs de 9%.

Un budget de 8 M€ a également été débloqué pour la sous-mesure 16.4 « Soutien pour coopération verticale et horizontale le long de la chaîne d'approvisionnement ». Les lignes directrices pour l'accession à cette aide ont été soumises à consultation publique. (Source : Bulgarian Daily News)

### **Mars 2020 – Fixation du montant des paiements redistributifs pour 2019**

Le soutien par paiements redistributifs pour l'année 2019 a été fixé à 137,22 LEV (70,16€) par hectare éligible. Ce taux s'applique aux 30 premiers hectares qui répondent aux exigences du schéma de paiement à l'aire unique. (Source : Bulgarian Daily News)

### **Mars 2020 – La désignation de dix nouvelles aires protégées mise au débat public**

La désignation de dix nouvelles aires protégées a été soumise au débat public par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau dans le but de préserver les habitats naturels et la flore et la faune sauvages.



Les aires considérées sont situées près de Bourgas, Pernik, Kyustendil, Poldiv, Stara Zagora, Silistra, Sliven, Vratsa et Blagoevgrad. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Avril 2020 – Echanges avec les Emirats Arabes Unis dans le cadre du Covid**

Le ministre de l'économie Emil Karanikolov s'est rendu en personne échanger 32 tonnes d'aliments bulgares (produits laitiers, viandes, fruits et légumes) contre 15 tonnes d'équipements de protection (masques, gants, désinfectants) et quelques tonnes de dattes au ministre d'Etat Ahmed Ali Al Sayegh des Emirats Arabes Unis. Les dattes seront distribuées par les services sociaux aux plus démunis. A son retour, le ministre de l'économie a été placé en quarantaine. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Avril 2020 – L'Agence forestière a réalisé de nombreux contrôles pour l'abattage illégal**

Près de 3 000 contrôles pour l'abattage et la pêche illégaux ont été conduits par l'Agence forestière. 98 violations ont été recensées (77 pour l'abattage illégal et 21 pour la pêche illégale). Les contrôles ont notamment concerné 358 sites de stockage, transformation et échanges de bois, 395 sites de récolte de bois, 1 124 véhicules de transport, 206 pêcheurs. Les autorités ont saisi 51 m<sup>3</sup> de bois de chauffage et 16 m<sup>3</sup> de bois de charpente, ainsi que quelques équipements. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Avril 2020 – Rapport du Fonds National d'Agriculture approuvé en conseil des ministres**

Le Conseil des Ministres a approuvé le rapport du Fonds National de l'Agriculture pour 2019. Le fonds a attribué 844,3 M LEV (soit 431,7 M€) pour 1 378 contrats sous le Programme de Développement Rural, 32,6 M LEV (soit 16,7 M€) pour le Programme Maritime et de la Pêche, 1,9 M LEV pour les programmes de soutien à l'investissement, et 154,0 M LEV (soit 78,7 M€) pour 26 types d'aides directes à 30 568 agriculteurs. 153 prêts ont été également été remboursés, tandis que 144 ont été contractés pour une valeur de 813 323 LEV (soit 415 840 €). (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Avril 2020 – L'Agence Forestière annonce l'ouverture de la saison du risque de feux de forêts**

Le risque important de feux de forêts a été déclaré dans les départements concernés par l'Agence Forestière. Faire des feux et travailler en utilisant du feu sont interdits à moins de 100 m des frontières de la forêt. Entre le 13 et le 23 avril, 31 feux de forêt se sont déclarés, sur une surface totale de 167 ha. 99% ont été causés par l'Homme. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Avril 2020 – Début de la saison de protection contre la grêle**

L'Agence de suppression de la grêle annonce le début de la saison de protection contre la grêle. 11 points de commande et 261 propulseurs de rembourrage sont activés. L'Agence possède 18 382 propulseurs, et le système de protection couvre 2 200 000 ha. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Avril 2020 – La Cour Administrative Suprême annonce que tous les changements dans le plan de gestion du Parc National de Pirin doivent être soumis à une analyse d'impact environnemental**

La Cour Administrative Suprême a annoncé que tous les changements dans le plan de gestion du Parc National de Pirin doivent être soumis à une étude d'impact environnemental. La Cour a ainsi confirmé une décision datant de 2017, condamnant le ministère de l'Environnement pour ne pas avoir mené d'évaluation environnementale lors de la mise en circulation du plan de gestion pour la période 2014-2023. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Avril 2020 – La Commission européenne exempte temporairement la Bulgarie de certaines règles sur le transport de marchandises en période de crise**

La Commission européenne a autorisé la Bulgarie à suspendre certaines règles liées au transport de marchandises jusqu'au 31 mai. Les exemptions autorisent une augmentation à 11h du temps maximal de conduite journalier et une augmentation à 5,5h du temps maximal de conduite après lequel il est obligatoire de prendre une pause de 45 minutes. Les conducteurs pourront également prendre deux périodes de repos écourtées d'affilée, qui devront être de minimum 24h. Ces périodes peuvent être prises



dans le camion si les installations pour vivre y sont suffisantes. La Bulgarie avait demandé ces exemptions en mars afin d'assurer l'approvisionnement en marchandises du pays. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Avril 2020 – Soutiens à l'investissement pour les infrastructures d'irrigation**

Le Ministère de l'Agriculture a annoncé un budget de 100 M LEV (51,1 M€) pour un programme de restauration des infrastructures d'irrigation dans le pays via la sous-mesure 4.3 « Soutien à l'investissement dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture ». (Source : [Ministère](#))

#### **Mai 2020 – Destruction de l'unique colonie de nidification du Grand Cormoran**

La Société bulgare de protection des oiseaux a annoncé que l'unique colonie de nidification du Grand Cormoran, espèce protégée, située près du lac Durankulak, avait été détruite. Les arbres qui étaient habités de 180 couples de cormorans, ainsi que de leurs œufs et petits, ont été abattus. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Mai 2020 – Le président de la chambre du vin annonce que le secteur est menacé par les mesures post-état d'urgence**

Le président de la chambre du vin, Yordan Chorbadjiiski, a annoncé que les mesures post-état d'urgence menaçaient l'industrie du vin et de la distillerie. Parmi les amendements pointés du doigt figure celui réduisant de moitié la limite de temps pour l'installation des systèmes de vidéo-surveillance dans les entrepôts où sont stockés de l'alcool, du tabac et du carburant. Avec cet amendement, les équipements doivent être installés et testés au plus fort de la campagne de récolte. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Mai 2020 – Le fret sur le Danube peu affecté par la crise**

La crise n'a que peu affecté le fret le long du Danube. Le nombre de cargo en partance de Port de Rousse n'a baissé que de 6% par rapport à la même période l'an dernier. Ce n'est pas le cas des bateaux touristiques. (Source : Bulgarian Daily News)

#### **Mai 2020 – Procédures d'infraction lancées par la Commission européenne à l'encontre de la Bulgarie**

Deux procédures d'infraction ont été engagées par la Commission européenne à l'encontre de la Bulgarie :

- La Commission extorque à la Bulgarie de permettre à ses citoyens et ses ONG de pouvoir recourir à la justice quant à la pollution de l'air, comme l'exige la Directive 2008/50/EC.
- La Commission demande également à la Bulgarie d'assurer une collecte et un traitement corrects des eaux urbaines usées, comme cela est imposé par la Directive 91/271/EEC. 48 agglomérations bulgares n'ont pas de système de collecte, 69 d'entre-elles ne traitent pas de manière appropriée les eaux collectées, et 71 n'assurent pas un traitement strict quand les eaux sont reversées dans des zones sensibles. (Source : Bulgarian Daily News)

### **Politiques alimentaires et sanitaires**

#### **Avril 2020 – Plus de 420 000 écoliers et étudiants ont reçu des fruits et produits laitiers malgré la fermeture des écoles**

Dans le cadre des programmes « Fruits » et « Produits laitiers », plus de 420 000 étudiants ont reçu chez eux des produits, permettant ainsi aux producteurs d'écouler leur production. Depuis la mise en place de l'Etat d'urgence, les productions ne sont pas parvenues à destination des enfants. Cette mesure s'appliquera tout au long de l'état d'urgence.



Une ordonnance avait également été votée en mai afin que les produits délivrés à travers ces programmes, en dehors du miel bio, soient obligatoirement testés pour déceler la présence de résidus de pesticides. La moitié des fruits et légumes distribués devront provenir de producteurs bulgares. (Source : Bulgarian Daily News)

### **Mai 2020 – Révision du plan de lutte contre la PPA**

Le plan de lutte contre la PPA a été révisé pour l'année 2020. Cette révision est due à l'adoption par le cabinet le 12 mars d'une ordonnance augmentant les dépenses autorisées de 1,5 M LEV (767 000€) dans le budget du Ministère de la Santé. (Source : Bulgarian Daily News)

### **Mai 2020 – Baisse de la TVA dans les restaurants**

A partir de leur réouverture, les restaurants bénéficient d'une baisse de 20% à 9% de leur, et ce jusqu'à la fin de 2021. Cependant, les prix affichés ne devraient pas diminuer. Le président de l'association des propriétaires de bars et restaurants a expliqué que la mesure était vouée à diminuer l'augmentation des prix et soutenir les employés, en diminuant l'économie grise. (Source : Bulgarian Daily News)

La loi a été adoptée par le Parlement en première lecture. Un vote en deuxième lecture devrait bientôt avoir lieu.

### **Mai 2020 – Loi sur les chaînes agroalimentaires**

L'Assemblée Nationale a adopté une nouvelle loi sur la gestion de la chaîne agroalimentaire pour protéger le consommateur. La loi vise à éliminer les différences entre les systèmes de réglementation et les régimes d'enregistrement des sites commerciaux. La loi établit également les conditions de mise en œuvre du Plan national pluriannuel de contrôle des laboratoires nationaux de référence aux fins de contrôle officiel et d'échantillonnage le long de la chaîne agroalimentaire. (Source : Bulgarian Daily News)

## **Actualités filières et investissements**

### **Mars 2020 – Les périodes de gel suivant des températures élevées détruisent les cultures d'abricots dans le Nord-est du pays**

Les vergers de pêches et nectarines du Nord-est du pays ont été fortement endommagés par le gel du début du mois, alors que les températures étaient restées relativement élevées en février, entraînant une floraison précoce. Les vergers de la région du Danube devraient avoir enregistré les plus gros dégâts, pouvant aller jusqu'à 100% de la récolte. Le Nord-Est compte entre 5 500 et 6 000 hectares d'abricotiers. Des cerisiers ont également été endommagés. (Source : Bulgarian Daily News)

### **Avril 2020 – Evolution des consommations des ménages**

Entre 2018 et 2019, la consommation de pain et produits de pâtisserie a diminué de 2,9 kg par ménage, tandis que la consommation de fruits et légumes a augmenté de 2,4 kg, la consommation de viande a augmenté de 1,4 kg et celle des boissons non alcoolisées de 3,9 l.

La consommation annuelle de boissons alcoolisées a augmenté de 31,0 l en 2018 à 32,6 l en 2019 et celle de cigarettes est passée de 674 à 733 unités. (Source : Bulgarian Daily News)

### **Mai 2020 – L'indice de prix producteur en agriculture a augmenté de 6% au premier trimestre par rapport à 2019**

L'indice de prix producteur en agriculture a augmenté de 6% au premier trimestre par rapport à la même période l'année précédente. L'indice pour le végétal a augmenté de 5,9%, et celui pour l'animal de 6,3%. Par rapport à 2019, l'augmentation est de 7,7 (9,4 pour le végétal et 4,4 pour l'animal). (Source : Bulgarian Daily News)



**Mai 2020 – 46% des entreprises françaises en Bulgarie ont subi des pertes directes de la crise**

46% des entreprises françaises présentes en Bulgarie ont subi des pertes en raison de la crise sanitaire. 30% ont subi une baisse de revenus de plus de 75%, alors que pour 14% il n'y a pas eu de changement. La perception de la Bulgarie comme destination d'investissements a changé : 58% la considère « bonne ou attractive » contre 78% l'an dernier. (Source : Bulgarian Daily News)

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Bucarest

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Responsable de la publication : Michel CYWINSKI  
Service Économique de Bucarest  
Adresse : 13-15, rue biserica Amzei

Rédigé par : Claire Ortega et Marie-Luce GHIB

Version juin 2020